



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 02 OCTOBRE 2023

PROCES VERBAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le deux du mois d'octobre à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-sept septembre deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Benoit DULAU - Isabelle BERNADET – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Gérard BAGNAUD procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Gérard BAGNAUD – Vincent TRISTRAM

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Mme Isabelle BERNADET

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Nomination du Secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du Conseil municipal du 21 août 2023,

Commission Administration Générale :

- 1- **2023-063** : Approbation modification des statuts de CG3C et redéfinition de l'intérêt communautaire,
- 2- **2023-064** : Autorisation de signature d'un bail commercial pour la location du bâtiment du port,
- 3- **2023-065** : Convention de mise à disposition de locaux municipaux dans un établissement scolaire,
- 4- **2023-066** : Déclassement et désaffectation d'une partie de la Voie communale n°32,

Commission Energie :

- 5- **2023-067** : Adoption d'un nouveau système de collecte de ramassage des flux de déchets,

Commission Finances :

- 6- **2023-068** : Décision modificative n°1 – Budget principal,
- 7- **2023-069** : Décision modificative n°2 – Budget principal,

Commission Appel d'Offre :

- 8- **2023-070** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -2 Ossature Bois -Bardage – Extension groupe scolaire,
- 9- **2023-071** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -5 Platerie / Menuiserie Int – Extension groupe scolaire,
- 10- **2023-072** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -6 Sol souple / Peinture – Extension groupe scolaire,
- 11- **2023-073** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -7 CVC / Plomberie – Extension groupe scolaire,
- 12- **2023-074** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -8 Electricité – Extension groupe scolaire,

Commission Ressources Humaines:

- 13- **2023-075** : Autorisation du recours à des agents contractuels de droit public pour accroissement temporaires d'activité (annule et remplace la délibération n°2022-008),

Questions diverses

La séance est ouverte à 18h36

➤ Désignation du Secrétaire de séance

Mme Isabelle BERNADET est nommée Secrétaire de séance.

➤ Approbation des PV du 21 août 2023

Adopté à l'unanimité.

➤ Le Mot du Maire

Délibérations à l'ordre du jour

2023-063 APPROBATION REVISION DES STATUTS DE CG3C

Présentation par Mme BRIDOUX MICHEL pour la partie culturelle et Mme SOARES pour la partie Action sociale.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Volonté de la CdC de prendre en compétence la culture avec la prise en compétence d'un lieu de Saint André. Beaucoup de concertation, en relation avec l'agent pour mettre en place un plan territorial avec l'ensemble des acteurs du territoire. Mise en place d'un COTEAC qui existait avec la Mairie de Saint-André de Cubzac et la CdC Latitude Nord Gironde. Pression de l'Etat pour le faire au sein de la CdC du Grand Cubzaguais.

Arrivée M. OLIVEIRA à 18h41.

Maribel SOARES : La CdC souhaite prendre en compte cette compétence qui est un choix politique fort. L'idée est de laisser aux CCAS des communes une autonomie, mais néanmoins il manque des compétences. L'idée est de recruter un travailleur social qui serait référent et coordonnerait l'ensemble, comme sur le sujet des logements sociaux ou d'urgence. Important pour apporter une paix sociale.

Alain TABONE : Important d'avoir une porte d'entrée pour régler des situations d'urgences. Je le repète, les actions du CCAS seront encore faites au sein du CCAS. Ce n'est pas la CdC qui décidera de l'ensemble de ces actions. C'est un signe politique fort des élus majoritaire de la CdC souhaitent donner.

Hélène BURESI : Comment va être financé ces compétences ?

Alain TABONE : C'est la CLET qui va définir dans un rapport comment répartir ces coûts dans un délai de 9 mois. Cela sera une dépense que nous payerons à la CdC.

Hélène BURESI : Nous avons évoqué le fait que nous versions déjà beaucoup à la CdC.

Maribel SOARES : Aujourd'hui le coût est symbolique avec 2 € par habitant.

Nadia BRIDOUX MICHEL : Pour le COTEAC c'est à hauteur de 25000,00€ qui est laissé à l'appréciation des groupes scolaires où il y aura également un coût si les enseignants l'utilisent.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts modifiés de Grand Cubzaguais – Communautés des annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

2023-064 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL POUR LA LOCATION DU BATIMENT DU PORT

Alain TABONE : Normalement nous devrions avoir la date précise la date d'ouverture du restaurant où la date indiqué pourra être repoussée en conséquence. On a beaucoup de retard sur le chantier et c'est pourquoi il y a un tarif progressif.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise à bail commercial de la société SAS Bistrot FL situé au 38 rue du port sur la commune de Cubzac les ponts, propriété de la commune cadastré section AK n°28,
- **APPROUVE** le déclassement et la désaffectation d'une partie de la voirie communale n°32 pour la donner à bail au sein de cet immeuble, afin de permettre une cohérence globale sur les locaux et espaces donnés à bail au regard de l'activité,
- **INDIQUE** que le bail à conclure en vertu de la présente délibération relèvera du régime du bail commercial tel que défini par les articles L.145-1 du Code de commerce, et dont le projet est annexé à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que la conclusion dudit bail s'effectuera aux conditions particulières essentielles suivantes :
 - o Durée initiale du bail : 9 années,
 - o Date de prise d'effet : 1^{er} novembre 2023,
 - o Loyer de référence : 48 000,00€ annuel, soit 4 000,00€ mensuel,
 - o Dépôt de garantie : 4 000,00€ soit un mois de loyer,
 - o Exigibilité du loyer : 1^{er} novembre 2023,
 - o Acquiescement par le preneur de l'ensemble des charges attachées aux locaux et à son activité, y compris la taxe foncière,
 - o Le mobilier restant à la charge du Preneur (cf : annexe au bail commercial),

2023-065 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux communaux dans un établissement scolaire au profit de l'ALSH du Grand Cubzaguais – Communauté de communes et ses renouvellement tacites, jusqu'au 15 juillet 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à si l'ensemble des documents en relation avec la présente délibération, ainsi que les éventuels renouvellements et à en fixer le coût.

2023-066 DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°32

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de division parcellaire comme proposé ci-avant, permettant le détachement d'une parcelle d'une contenance de 112m², matérialisée par le lot B,
- **ADOpte** la désaffectation et constate le déclassement de la parcelle matérialisée par le lot B, du domaine public de la voirie communale de la rue du Port, afin de l'intégrer dans le domaine privé de la collectivité,

- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant de diligenter l'ensemble des démarches nécessaires au projet de division préalablement exposé, afin de pouvoir rattacher cette parcelle nouvellement créée à la parcelle AK 028, dans le cadre d'une cohérence de l'activité de l'immeuble loué au titre d'un bail commercial pour l'activité de restauration,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant d'intégrer cette parcelle, nouvellement créée, dans le bail commercial, objet de la location du bâtiment du port et de ses annexes,
- **DIT** que les crédits engagés dans le cadre de cette procédure, sont inscrits au budget de la collectivité.

2023-067 ADOPTION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE COLLECTE DE RAMASSAGE DES FLUX DE DECHETS

Cyril CHERIGNY : Commission élargit à la mi-septembre. Cette dernière a donné un avis favorable aux différents sites d'apports collectifs. Objectifs de mieux trier et de réduire les déchets.

Hélène BURESI : Le but était d'adopter les modalités d'application de la collecte.

Alain TABONE : J'ai voulu porter au Conseil municipal la discussion.

Jean-Pierre PRAT : On modifie la phrase ?

Alain TABONE : Je n'y vois pas d'inconvénient.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le nouveau système de collectes des ordures ménagères en points d'apport collectifs de sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant de déterminer les points de collecte en apport collectifs, ainsi que les modalités de mise en œuvre,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant de déterminer les modalités de fonctionnement pour les bâtiments communaux et les services de la commune, de ce changement de système de collecte des différents,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant de déterminer les modalités de fonctionnement pour les services techniques de la commune, considérés comme acteur professionnel,

Hélène BURESI : Je n'ai eu aucune réponse que celle de juin dernier. Il me semble qu'un travail collaboratif doit voir le jour pour avancer sur ce type de dossier. La réponse donnée aujourd'hui est inacceptable pour moi sur l'aspect de la fiscalité, que je garde pour moi.

Alain TABONE : C'est de notre devoir de prendre des décisions même si elles sont difficiles. Je le rappelle que ce sujet était de ma compétence, mais je le dis cela sera figé. C'est un travail délicat.

Hélène BURESI : C'est délicat car il n'y a pas de concertation.

Alain TABONE : Je ne peux qu'inciter le prochain Conseil à siéger à la CdC pour pouvoir prétendre à intégrer les instances de ce type d'établissement. C'est une nomination à 2 étages. Je ne peux que donner ce vœu pieux que sur le prochain mandat des élus soient dans ces instances.

2023-068 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Hélène BURESI : Quel type de blocage ?

Alain TABONE : Il y a des interprétations à la lecture de l'instruction qui ne plait pas au service instructeur. Aujourd'hui, j'ai demandé des comptes pour avancer sur le sujet.

Jean-Pierre PRAT : Une particularité du PC veut que ce dernier vaut division, en plus des pièces complémentaires demandés, ce qui retarde le projet.

2023-069 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Alain TABONE : Des coûts à la hausse qui nous amènent à ajuster les crédits. Plus un complément sur le mobilier de l'école avec du matériel en investissement qui est tombé en panne.

2023-070 AVENANT 1 LOT 2 – MARCHE EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Alain TABONE : Très bon travail des Services Techniques.

Hélène BURESI : Au total cela fait une augmentation de 8 000,00€

Alain TABONE : On est resté dans le coût global du projet néanmoins.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°02 Ossature bois / Bardage comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **- 18 948,05€ HT, soit - 22 737,66€ TTC,**
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°02 Ossature bois / Bardage de 210 377,83€ HT à 191 429,78€ HT, soit 229 715,74€ TTC, représentant une diminution de ce dernier de 9,00% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification du marché de travaux du lot n°02 Ossature bois / Bardage pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-071 AVENANT 1 LOT 5 – MARCHE EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°05 Plâtrerie / Menuiseries Intérieures comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **20 116,00€ HT, soit 24 139,20€ TTC,**
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°05 Plâtrerie / Menuiseries Intérieures de 40 243,92€ HT à 60 359,92€ HT, soit 72 431,90€ TTC, représentant une diminution de ce dernier de 49,99% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification du marché de travaux du lot n°05 Plâtrerie / Menuiseries pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-072 AVENANT 1 LOT 6 – MARCHE EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°06 Sol Souple / Peinture comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **5 635,50€ HT, soit 6 762,60€ TTC,**
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°06 Sol Souple / Peinture de 17 129,34€ HT à 22 764,84€ HT, soit 27 317,81€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 32,90% par rapport au marché initial,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification du marché de travaux du lot n°06 Sol Souple / Peinture pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-073 AVENANT 1 LOT 7 – MARCHE EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°07 CVC / Plomberie comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **1 799,00€ HT**, soit **2 158,80€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°07 CVC / Plomberie de 58 710,00€ HT à 60 509,00€ HT, soit 72610,80€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 3,06% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification du marché de travaux du lot n°07 CVC / Plomberie pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-074 AVENANT 1 LOT 8 – MARCHE EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°08 Electricité comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **700,00€ HT**, soit **840,00€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°08 Electricité de 24 997,86€ HT à 25 697,86€ HT, soit 30 837,43€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 2,80% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification du marché de travaux du lot n°08 Electricité pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-075 AUTORISATION DU RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Mathieu OLIVEIRA : On est obligé de la reclassé sur le poste. Car il serait bien, si on trouve quelqu'un de plus dynamique de voir pour la reclasser ailleurs.

Alain TABONE : Je ne ferai pas de commentaire.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition énoncée ci-avant,
- **AUTORISE** le Maire à recruter un maximum de 11 agents contractuels de droit public sur des postes à temps complet ou non, des cadres d'emplois de la catégorie C ou B, selon les grilles indiciaires propres à chaque grade, comme suivant :
 - o Des Adjoints d'Animations Territoriaux,

- Des Adjoints Techniques Territoriaux,
- Des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- Des Techniciens Territoriaux,
- Des Adjoints Administratifs Territoriaux,
- Des Rédacteurs Territoriaux,
- Des Assistants d'Enseignement Artistique,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,
- **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 04 octobre 2023.

Parole aux Adjoints

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint : ABSENT

Nadia BRIDOUX MICHEL, 2^{ème} Ajointe :

- AG de l'APEC le 14 septembre dernier. Nouvelle présidente Elue. Les élections des parents d'élèves auront lieu le 13 octobre.
- L'association à prit contact avec le Président de l'OMSCCA.
- Le gros travail de l'été à l'orchestre à l'école pour une dernière année. Nous n'avons trouvé qu'un enseignant qui est contractuel a la CdC qui pouvait nous le mettre à disposition. Contrat de 4h par semaine jusqu'à la fin de l'année. Au niveau de la CdC, il a été très réactif. On attend un retour de l'académie pour un début le 9 octobre. Le Maire souligne l'importance de ce dispositif.
- Préparation de 40 repas à la cantine par jour.

Hélène BURESI : Quelle est la projection pour l'année prochaine.

Nadia BRIDOUX MICHEL : C'est une question que j'aimerais soumettre en commission.

Hélène BURESI : Et avec l'arrivée des nouveaux lotissements.

Alain TABONE : Effectivement il faut se projeter et voir aussi sur la position de ne pas accepter des familles extérieurs à la commune.

Nadia BRIDOUX MICHEL : En termes d'accueil périscolaire nous avons un certain confort avec la récupération de locaux.

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

- Travaux de pour agrandir le quai : arrêté pour le bruit où l'entreprise devait informer le voisinage.

Hélène BURESI : Dans la logique nous avons un allongement du quai vers bordeaux. Cela enlèvera la restriction de la SNCF qui avait donné une consigne de ne pas arrêter les trains double rail. Cela inscrivant Cubzac dans la durée.

- Communication sur la télé-relève de la SOGEDO. Les compteurs les plus anciens vont être changés avec des têtes intégrés, le plus récents auront une tête en plus. La télé-transmission ne fait pas foi cela dit. En termes de coût cela fera une augmentation de 20€ environs.

Maribel SOARES, 4^{ème} Adjointe :

- Besoin de monde pour la mise en place d'Octobre Rose.
Le joyeux Cubzac est en voyage à cette date ce qui nous fait perdre des personnes.
- Une personne a été signalisée dans le hall de la pétanque. L'idée est de l'inviter à l'accueil pour qu'il puisse prendre rendez-vous.

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint :

Questions sur les délégations.

Jean-Pierre PRAT : Le tourne à gauche est terminée, mais il est plus petit, tout comme le pylône free qui est libre.

Cyril CHERIGNY : Sur la commission énergie, il faudra prendre en compte les éléments de l'étude de la piste cyclable pour voir ce qui peut être fait.

Hélène BURESI : Comment on travaille au niveau du SMICVAL pour à la fois communiquer et voir les modalités au niveau des bâtiments communaux. Il va falloir prendre en compte l'ensemble des problématiques.

Cyril CHERIGNY : Il y a tout un travail de commission à faire sur le sujet.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h09.